



## Soupes populaires à Saint-Antonin 1801-1836

En passant par les archives, on ne trouve pas toujours ce qu'on cherche mais on découvre souvent de l'inattendu intéressant.

Je cherchais ce qu'était devenu un don fait en faveur des pauvres en 1790, période très troublée par les débuts de la Révolution.

Pas la moindre trace dans le dossier choisi mais, en 1792, une missive du trésorier-syndic du bureau de bienfaisance de la ville de Caylus au sujet d'une rente non payée, attira mon attention.

Les faits remontaient à 1755.

A cette date, le Chapitre des chanoines de Saint-Antonin avait reçu un bien, moyennant une rente annuelle de 40 livres, au capital de 1.000 livres, payable le 27 février de chaque année au profit des « pauvres honteux et nécessiteux »<sup>1</sup> de Caylus.

En effet, dans l'Ancien Régime, certaines personnes plus ou moins riches, parfois sans enfant ou voulant racheter leurs fautes, léguaient par testament une partie de leurs biens à une communauté religieuse, afin que celle-ci subvînt à l'entretien des pauvres. Les clercs étaient, en quelque sorte usufruitiers et tenus d'utiliser les revenus pour secourir les malheureux.

Par là-même, les gens d'Eglise étaient chargés des œuvres de charité et assuraient ainsi une « assistance publique » souvent basée sur des capitaux immobiliers ou des placements rapportant des rentes distribuées chaque année.

Voici la réclamation du bureau de Caylus adressée au district de Montauban en 1792 : la rente (dont il est question au début de ce texte) « a été exactement payée jusques et inclus l'année 1789 ; mais il est dû quatre vingt livres pour les deux années 1790, 1791 et pour la présente

---

<sup>1</sup> - « Le pauvre honteux et nécessiteux » : dénomination courante pour désigner celui qui cache sa misère et n'ose pas faire appel à la charité, contrairement au mendiant.

sans aucune déduction. Ce Chapitre étant supprimé d'après les lois des 5 9bre\* 1790 et 20 avril dernier, (le bureau) ne peut recourir pour en obtenir le payement qu'à vous, Messieurs, dans le ressort duquel est situé le créancier de la rente... »

En novembre 1789 la Constitution civile du clergé, puis la confiscation et la vente des biens de ce dernier, avaient tari la source et les rentes devinrent caduques.

Or, les pauvres étaient de plus en plus nombreux. Les assignats perdirent toute valeur provoquant un désastre financier. Les guerres révolutionnaires puis napoléoniennes réquisitionnant les jeunes et les bien-portants, il y eut de moins en moins de bras pour travailler.

Dans toute la France, le nombre des indigents augmenta au grand souci des responsables.

On organisa des Etablissements de charité. Celui de Saint-Antonin, très actif, chercha tous les moyens pour subvenir aux besoins des malheureux ; il fit appel à la générosité financière de plusieurs citoyens et commença à distribuer des soupes de « jour à autre », selon les ressources et les besoins.

Dès 1801, le citoyen maire demanda au préfet des renseignements sur les procédés nécessaires à la confection des « soupes économiques dites de Rumford <sup>2</sup> ».

En plus des cotisations volontaires régulières, on entreprit des quêtes où chacun donnait selon ses moyens, qui de l'argent, qui des dons en nature.

Voici un exemple de liste de dons et de donateurs, non datée :

. Delteil frères	De la graisse
. Vessières, chapelier	2 francs et des fèves
. Delpech Joseph	1 Boisseau de haricots
. Loupiac ex huissier	1 franc - 4 Boisseaux de légumes
. Villeneuve	2 Boisseaux de légumes
. Tabarly .....	50 centimes et de la graisse
. Bosc, com.	1 mesure de légumes

---

<sup>2</sup> Benjamin Thompson, comte de Rumford, né en 1753 dans l'Amérique anglaise, est connu dans le monde scientifique comme physicien spécialiste de la thermique (ou calorique). Il fut membre de la Société Royale de Londres et associé étranger de l'Institut de France. Mais il s'illustra aussi comme philanthrope, particulièrement en Bavière, où il mit fin à la mendicité, appliquant sa science au soulagement des malheureux. Il y créa le premier établissement des soupes économiques qui portent son nom ainsi que les fourneaux et foyers permettant le meilleur rendement aux moindres frais. Reconnu et honoré par l'Electeur de Bavière, il quitta ce pays en 1802, à la mort du souverain, et se fixa en France où il mourut en 1814.

\* 9bre = septembre



. Roquefort	Du bois et de la graisse
. Quercy Roques	1 Boisseau de pois et 4 fagots
. Crantelle	1 Boisseau de fèves
. Delluc, meunier	2 Boisseaux de pommes de terre
. Delpech de la maladrerie	1 Boisseau de légumes
. Miquel à la maladrerie	1 Boisseau
. Roux J.Pierre près la briquetterie	1 Boisseau payé
. Delrieu Jean près la briquetterie	Graisse et bois
. Verdier Mariette	2 Boisseaux.

En 1811, par souci d'économie et encouragé par l'Etat, on construisit des fourneaux à la «Rumford », un à Saint-Antonin et un dans chaque commune du canton hormis « Feneyrols qui a un très petit nombre de pauvres », et on distribua au chef-lieu 11.580 « soupes économiques au moyen des offrandes volontaires des citoyens ».

Mais, en 1812, le nombre des indigents augmenta encore : 409 vers le mois d'avril pour une population d'environ 3.500 personnes. On dut agrandir le fourneau et augmenter la chaudière pour atteindre une capacité de 450 soupes d'un demi-kilogramme. On en profita pour améliorer la rentabilité du célèbre fourneau.

Pendant les quatre premiers mois de l'année, les plus difficiles, 10.114 soupes furent distribuées.

C'est alors qu'un décret impérial parut pour instaurer « la distribution des soupes à la « Rumford » dans tout l'Empire : les offrandes volontaires cessèrent, et la commune n'a obtenu..... que 364 soupes par jour » ; il en aurait fallu 600 pour attendre la nouvelle récolte !

Que faire ?

Les membres du Bureau de bienfaisance se penchèrent sur ce problème épineux et proposèrent une solution au préfet par l'intermédiaire du responsable, le 24 avril 1812.

« Le comité de bienfaisance a fait la répartition des 928 soupes accordées au canton en raison de la population des différentes mairies. Ce nombre sera insuffisant pour toutes, vu le nombre des pauvres et la cherté des comestibles ; il serait impossible de distribuer chaque jour et à chaque pauvre des soupes d'un demi-kilogramme.

« Dans ces circonstances le comité a pensé qu'on pourrait distribuer la soupe tous les deux jours et, le jour intermédiaire, une forte bouillie, faite avec de la farine de maïs (appelée millas) que le peuple aime autant que la soupe ; on y ajoute de la graisse, du sel et des aromates, ce qui revient tout au plus à 4 cent. par portion ; aujourd'hui j'ai fait la seconde expérience de ce genre. Je ne crois

pas encore que malgré cette économie les fonds soient suffisants pour fournir à tous les besoins. » ..... « Je crois que ce canton sera le seul du département où la soupe à la Rumford sera organisée. » ....!

Les « soupes économiques » si recommandées n'étaient pas des soupes particulièrement bon marché ; elles revenaient à près de 10 ct. Ce qualificatif correspond à la bonne gestion d'une cuisine savamment étudiée, qu'on nommerait aujourd'hui diététique.

Issu d'une famille pauvre, Rumford les avait conçues de telle manière qu'elles fussent équilibrées, nourrissantes, et savoureuses en même temps qu'économiques. Un livret fut édité et distribué dans toute la France en 1812, indiquant plusieurs variétés de soupes avec les propositions pour 300 personnes.

« L'orge, la pomme de terre, les lentilles, les pois, les fèves, les haricots, sont la base de ces soupes ; les herbes et racines potagères, telles que la carotte, l'oignon, le poireau, le cèleri, l'oseille, doivent être moins considérées sous le rapport d'aliment que comme moyen propre à relever la fadeur de l'orge et de la pomme de terre. Les aromates qu'on y ajoute, servent à donner une saveur agréable, qu'il est facile de varier ... il faut (aussi) se servir des meilleurs procédés pour réunir l'économie, l'agrément et la salubrité ».

Pour que les pommes de terre donnent plus de consistance à l'eau on les faisait passer, après les avoir cuites à l'eau et pelées, à travers un cylindre creux, percé de beaucoup de trous ; il en ressortait une sorte de vermicelle. C'était l'ancêtre du presse-purée de nos grand'mères !

Ces préparations nécessitaient qu'on allumât le feu dès 6 heures du matin. Pour une cuisson plus rapide et moins coûteuse, les légumes verts étaient coupés en petits morceaux. On devait préférer la graisse de rôti ou celles de bœuf et de mouton fondues ensemble, agrémentées d'un bouquet d'aromates pour les rendre plus savoureuses (donc il en faut moins) et relever ainsi la fadeur des autres substances.

Tout était étudié : valeur nutritive, sapidité, variété, durée de cuisson, quantité de combustible, temps de préparation et de cuisson, peine prise...

Il convenait aussi « de joindre à chaque portion de soupe une once de pain grillé pour rendre la mastication nécessaire » !

Grâce aux tableaux ci-dessous, vous pourrez expérimenter la saveur de ces soupes, en diminuant considérablement les proportions !



1<sup>er</sup> tableau - *Pour 300 soupes*

	Kil	Déci.	mesures
Eau de rivière ou eau pure .....	190	9.100	390 liv
Pommes de terre.....	39	1.600	80 liv
Orge mondé.....	17	1.300	35 liv
Haricots .....	12	7.300	26 liv
Graisse préparée .....	0	9.800	2 liv
Sel .....	2	4.500	5 liv
Oignon .....	0	4.900	1 liv
Céleri (les feuilles seulement) .....	0	9.800	2 liv
Herbes cuites .....	1	2.200	2 liv
Thym et laurier secs (de chaque) .....	0	0.115	3 gros
Persil .....	0	0.918	3 onces
Poivre .....	0	0.306	1 once
Bois brûlé pendant la cuisson ..... {	De 19	5.800	De 40 à
.....à	24	4.800	50 livres

N° 1 - Potage aux Herbes - *Pour 300 portions*

Oseille fraîche .....	4 livres
Cerfeuil .....	4.
Poirée .....	2.
Poireaux .....	2.
Carottes .....	2.
Gruau d'orge .....	40.
Pain .....	16.
Eau .....	390.

N° 2 - Potage aux Racines - *Pour 300 portions*

Pommes de terre.....	50 livres
Navets .....	10
Carottes .....	10
Panais .....	50
Cèleri .....	4
Pain .....	24
Eau .....	360

Par souci de rentabilité, Rumford avait inventé un fourneau (à la place de la grande cheminée à feu ouvert) qui limitait les pertes de chaleur et rendait la cuisson plus efficace.

Les artisans Saint-Antoninois améliorèrent si bien ce fourneau que le préfet de Montauban, qui en avait été informé, écrivit au maire, Pomiès, le 21 avril 1812 :

« Monsieur le Maire,

Mr Bromet, membre du Conseil Général du département et habitant de notre commune m'ayant appris que non seulement vous aviez organisé la distribution des soupes avec ce zèle et cette activité qui caractérisent votre administration, mais que vous aviez en outre inventé un fourneau dont la construction est infiniment plus économique que celle des fourneaux dits à la Rumford, je viens vous prier de vouloir bien me faire connaître d'une manière détaillée, les procédés à employer pour établir ce nouveau genre de fourneau. »

Je n'entrerai pas ici dans la description de ces améliorations techniques nécessitant des croquis ou des photos.

Tous les efforts entrepris par nos ancêtres pour secourir ceux qui étaient dans le besoin, furent reconnus par la département comme le montre le fac-similé (ci-après) de la lettre du 12.09.1812 du sous préfet de Montauban.

(Remarquez la formule de politesse finale ; on aimerait trouver, dans nos administrations d'aujourd'hui, pareille délicatesse... !)

Cependant, le 12 décembre suivant, ce fut avec la même formule qu'on informa le maire que les frais de construction des fourneaux et des chaudières seraient à la charge des bureaux de bienfaisance, qui pourraient alors en disposer pour les services qu'ils distribueraient chaque année. Il fallut donc restituer la somme de 557 F allouée pour les dits-frais !...

L'administration voyait juste et loin, puisque, 24 ans plus tard, en janvier 1836, le bureau de bienfaisance nous a laissé une « liste des dépenses diverses pour la soupe : blé, sel, pain, bois, repassage des couteaux, etc., » les habitants fournissant peut-être les légumes. Il y avait donc toujours des pauvres « honteux et nécessiteux » à secourir.

Malgré nos progrès en tous genres, des hommes ont toujours faim et la nécessité des soupes reste actuelle...

Que sont devenus les fourneaux et les chaudières à la Rumford construits à Saint-Antonin et aux alentours ? Il y a peut-être des découvertes à faire dans le canton.

A suivre...

*N.B. : Toutes les citations ont été relevées dans des écrits d'époque des A.M. Saint Antonin, dossier Q, ainsi que les 2 tableaux et la lettre du 12.09.1812.*

*Anne-Marie Combes de Prades*



DÉPARTEMENT

DE

TARN ET GARONNE.

SOUS-PRÉFECTURE

DU 1.<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT.

BUREAU

DE L'INTÉRIEUR.

CIRCULAIRE.



MONTAUBAN, le 12 septembre 1812.

L'Auditeur au Conseil-d'Etat, Sous-Secrétaire  
de l'arrondissement de Montauban,

A Monsieur le Maire de

MONSIEUR LE MAIRE,

INDÉPENDamment des secours publics distribués cette année à la classe indigente, il est notoire qu'il a été fait beaucoup de charités particulières. Dans plusieurs communes, des souscriptions volontaires ont servi à l'établissement d'ateliers de charité, comme à Montauban, &c. ; dans quelques autres, telles que Caussade, St-Antonin, &c., on a donné des secours en pain, en légumes et de toute autre manière ; enfin, de grands propriétaires ont, notamment à Puygailhard, sans cesse occupé, durant cette année, un plus grand nombre d'ouvriers, moins pour leur intérêt que pour le besoin des pauvres. Il importe d'avoir une connaissance, sinon précise, du moins approximative, de la somme de ces charités par chaque commune. Je vous prie d'en dresser et de m'en transmettre un état numérique, qui présentera, en outre, la liste des personnes dont le zèle charitable s'est le plus montré dans cette circonstance. Je vous recommande particulièrement de me répondre sans aucun retard, afin que ces renseignements me parviennent au 20 septembre courant pour tout délai. J'aime à croire que vous vous en ferez un devoir.

Il est essentiel que je reçoive ce travail à l'époque fixée, afin que je puisse l'adresser à M. le Préfet, qui s'empressera à son tour de le transmettre à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, assez à temps pour que cet arrondissement puisse figurer dans l'état des charités faites pendant les momens de pénurie dernièrement-écoulés, que Son Excellence se propose de mettre sous les yeux de l'Empereur, et dont la publicité ne peut qu'être favorable à la France et au caractère de ses habitans.

Recevez, MONSIEUR, l'assurance de mes sentimens affectueux.

Le Sous-Préfet par intérim,

MARTINE.